



# BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2015 N°6bis  
10 février 2015

- Décisions du 9 février 2015 portant délégation de signature :	
* ordre général	P 2
* ressources humaines	P 5
* marchés	P 9
* achats inférieurs à 4 000 €	P 12
* circulation digues et chemins de halage	P 20
* PPP	P 22
* répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public fluvial	P 24

## **DT Nord-Est**

*Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.*

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.  
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,  
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*



**Direction  
territoriale  
Nord-Est**

Nancy, le 9 février 2015

## **Décision portant délégation de signature**



Le Directeur territorial de VNF par intérim,

Vu le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code des transports,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant sur l'organisation et la dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 mars 2014 portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 4 février 2015 portant délégation de signature à Monsieur David MAZOYER, directeur territorial Nord-Est par intérim,

Vu la décision d'intérim n° 15/0008 du 19 janvier 2015,

**DECIDE**

### **Article 1 :**

**Délégation permanente** est donnée à Mme Michelle LAQUENAIRE, chef de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau, et en cas d'absence ou d'empêchement de Michelle LAQUENAIRE à M. Xavier LUGHERINI, adjoint, à l'effet de signer les actes dans les matières et limites suivantes :

- Tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou une superficie inférieure ou égale à 10 hectares ;
- Toute convention d'usage temporaire n'excédant pas 5 ans ou portant sur une superficie du domaine inférieure ou égale à 20 hectares ;
- Tout acte relatif au contrôle de l'exploitation des ports fluviaux ayant fait l'objet d'une délégation de service public, quelle que soit l'autorité ayant signé le cahier des charges ;
- Toute décision d'aide aux adaptations techniques de la cale et à la modernisation des entreprises du transport fluvial ;

### **Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David MAZOYER, délégation est donnée à Mme Michelle LAQUENAIRE pour agir en justice en cas d'urgence.

### **Article 3:**

**Délégation permanente** est donnée à :

- Yannick PAYOT, chef de l'UTI CV ;
- Michel MALINGREY, chef de l'UTI CMRO ;
- Daniel MARTIN, chef de l'UTI CMRE-EN ;
- Francis MARTIN, chef de l'UTI Meuse-Ardenne ;
- Fabrice CLAUDE, chef de l'agence de Verdun de l'UTI Meuse-Ardenne ;
- François HOFF, chef de l'UTI Moselle ;
- Catherine FRANCOIS, chef de l'agence de Metz de l'UTI Moselle ;
- Jean-Yves HELLE, chef de l'agence de Toul /de l'UTI Moselle ;
- Jean-Luc RENARD, chef de l'agence de Pont-à-Mousson de l'UTI Moselle ;
- Yves MAURICE, chef de l'UTI CCB ;
- Gérard CARBILLET, chef de l'agence de Chaumont de l'UTI CCB ;
- Frédéric POINSOT, chef de l'agence de Longeau de l'UTI CCB ;
- Xavier MICHEL, chef de l'agence de Saint-Dizier de l'UTI CCB,

à l'effet de signer les actes relatifs à l'amarrage de barques, n'excédant pas 3 ans.

**Article 4** :

La décision portant délégation de signature du 1<sup>er</sup> octobre 2014 est abrogée.

**Article 5** :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

**David MAZOYER**  
Directeur territorial par intérim

**SIGNE**

## Décision portant délégation de signature en matière de ressources humaines



Le Directeur territorial de VNF par intérim,

Vu le code des transports,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant sur l'organisation et la dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 4 février 2015 portant délégation de signature à Monsieur David MAZOYER, directeur territorial Nord-est par intérim,

Vu la décision d'intérim n° 15/0008 du 19 janvier 2015,

### DECIDE

#### Article 1 :

##### Délégation est donnée pour signer les actes ci-après :

- Les mesures de gestion à mettre en œuvre dans le cadre des garanties minimales du temps de travail des agents placés sous leur responsabilité,
- Les décisions d'octroi des congés, hormis le congé maternité, le congé paternité, le congé de solidarité familiale,
- Les ordres de mission temporaires, à l'exclusion des ordres de mission internationaux et les états de frais correspondants,
- La décision d'autoriser l'utilisation du véhicule personnel dans le cadre d'un déplacement professionnel à titre exceptionnel,
- La décision d'autoriser le remisage à domicile exceptionnel d'un véhicule de service,

- Les autorisations spéciales d'absence suivantes, sur présentation des justificatifs correspondants :
  - pour garde d'enfants malades ou pour en assurer momentanément la garde
  - pour les événements de famille suivants :
    - mariage / PACS de l'agent,
    - naissance ou adoption d'un enfant,
    - mariage d'un enfant,
    - décès ou maladie grave d'un conjoint, père, mère et enfants,
    - décès du beau-père ou de la belle-mère, frère et sœur.
  - pour les parents d'élèves
  - pour les fonctionnaires occupant des fonctions publiques électives
  - les autorisations d'absence à titre syndical suivantes :
    - pour siéger au sein des divers organismes et commissions,
    - pour assister aux congrès syndicaux ou aux réunions des organismes directeurs,
    - les décharges d'activité de service.
  - pour les femmes enceintes :
    - pour les séances de préparation psychoprophylactique (accouchement sans douleur),  
pour se rendre aux examens médicaux obligatoires antérieurs ou postérieurs à l'accouchement.

**Dans la limite de leurs attributions et quelle que soit la catégorie de l'agent, aux personnes suivantes :**

- M. Xavier MANGIN, secrétaire général et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. MANGIN, à Mme Aurore JANIN, chef du pôle ressources humaines,
- M. Jean-Marie HAM, chef de l'arrondissement environnement maintenance et exploitation et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. HAM, à Mme Anne-Catherine LADERRIÈRE, adjointe,
- M. Olivier VERMOREL, chef de l'arrondissement études et grands travaux et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. VERMOREL, à M. Daniel BALY, adjoint,
- Mme Michelle LAQUENAIRE, chef de l'arrondissement développement de la voie d'eau et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme LAQUENAIRE, à M. Xavier LUGHERINI, adjoint,
- M. Philippe GOEDERT, chef de l'arrondissement maîtrise d'ouvrage, prospective et finances et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. GOEDERT, à M. Hervé MARNEFFE, adjoint,

- M. Yves MAURICE, chef de l'unité territoriale d'itinéraire du canal entre Champagne et Bourgogne et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. MAURICE, à M. Gérard CARBILLET, adjoint,

Pour le ressort de l'agence de Longeau, à M. Frédéric POINSOT, chef de l'agence de Longeau et en cas d'absence ou d'empêchement de M. POINSOT, à M. Philippe GUYOT, adjoint.

Pour le ressort de l'agence de Saint-Dizier, à M. Xavier MICHEL, chef de l'agence de Saint-Dizier et en cas d'absence ou d'empêchement de M. MICHEL, à M. Pascal GIROUD, adjoint.

Pour le ressort de l'agence de Chaumont, à M. Gérard CARBILLET.

- M. Daniel MARTIN, chef de l'unité territoriale d'itinéraire du canal de la Marne au Rhin Est – embranchement de Nancy et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. MARTIN, à M. Stéphane MUNOS, adjoint et, en cas d'absence ou d'empêchement de MM. MARTIN et MUNOS, à M. Alain CAPRION, adjoint.

- M. Michel MALINGREY, chef de l'unité territoriale d'itinéraire du canal de la Marne au Rhin Ouest et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. MALINGREY, à M. Laurent LEMOINE, adjoint et, en cas d'absence ou d'empêchement de MM. MALINGREY et LEMOINE, à M. Bruno ALBERICI, adjoint,

- M. Francis MARTIN, chef de l'unité territoriale d'itinéraire Meuse-Ardenne, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. MARTIN, à M. Fabrice CLAUDE, chef de l'agence Meuse-amont, adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Meuse-Ardenne.

Pour le ressort de l'agence Meuse-amont, à M. Fabrice CLAUDE, chef de l'agence Meuse-amont et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. CLAUDE, à M. Elvis MAIRE, adjoint au chef de l'agence Meuse-amont et, en cas d'absence ou d'empêchement de MM. CLAUDE et MAIRE, à M. Patrice MACEL, adjoint.

Pour le ressort de l'agence Ardennes, en cas d'absence ou d'empêchement de M. MARTIN, à M. Nicolas MOREAU, adjoint au chef de l'agence Ardennes et, en cas d'absence ou d'empêchement de MM. MARTIN et MOREAU, à M. Frédéric ROGISSART, adjoint et, en cas d'absence ou d'empêchement de MM. MARTIN, MOREAU et ROGISSART, à M. Henri DUPONT, adjoint.

- M. François HOFF, chef de l'unité territoriale d'itinéraire Moselle, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. HOFF, à Mme Catherine FRANÇOIS, adjointe et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. HOFF et de Mme FRANÇOIS, à M. Patrick FRANÇOISE, adjoint.

Pour le ressort de l'agence de Metz, à Mme Catherine FRANÇOIS, chef de l'agence.

Pour le ressort de l'agence maintenance, à M. Patrick FRANÇOISE, chef de l'agence et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. FRANÇOISE, à M. Claude THIÉBAUT, adjoint.

Pour le ressort de l'agence exploitation, à M. VUILLAUME, chef de l'agence.

Pour le ressort de l'agence de Pont-à-Mousson, à M. Jean-Luc RENARD, chef de l'agence et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. RENARD, à M. Jean-Yves HELLE, chef de l'agence de Toul.

Pour le ressort de l'agence de Toul, à M. Jean-Yves HELLE, chef de l'agence et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. HELLE, à M. Jean-Luc RENARD, chef de l'agence de Pont-à-Mousson.

- M. Yannick PAYOT, chef de l'unité territoriale d'itinéraire du canal des Vosges et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. PAYOT, à M. Sébastien GALMICHE, adjoint.

**Article 2 :**

La décision portant délégation de signature du 1<sup>er</sup> octobre 2014 est abrogée.

**Article 3:**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

**David MAZOYER**  
Directeur territorial par intérim

**SIGNE**

## Décision portant délégation de signature pour la passation et l'exécution des marchés



Le Directeur territorial de VNF par intérim,

Vu le Code des transports,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de Voies navigables de France en date du 29 novembre 2012 portant sur l'organisation et la dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 mars 2014 portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 4 février 2015 portant délégation de signature à Monsieur David MAZOYER, directeur territorial Nord-Est par intérim,

Vu la décision d'intérim n° 15/0008 du 19 janvier 2015,

### DECIDE

#### Article 1 :

Délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences à :

**1.1** Mme et MM. les chefs d'arrondissement, d'unité territoriale d'itinéraire et d'agence, ci-après désignés, pour :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant inférieur à 90 000 € HT ;

- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché, quel qu'en soit le montant ;

- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché, conformément au montant du contrat ou des enveloppes allouées.

NOMS	FONCTIONS
Xavier MANGIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Xavier MANGIN, Philippe MOREL en sa qualité de chef du Pôle Ressources et Eco-responsabilité	Secrétaire Général
Jean-Marie HAM et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Marie HAM, Anne-Catherine LADERRIERE en sa qualité d'adjointe	Chef de l'Arrondissement Environnement Maintenance et Exploitation
Philippe GOEDERT et en cas d'absence ou d'empêchement de Philippe GOEDERT, Hervé MARNEFFE en sa qualité d'adjoint	Chef de l'Arrondissement Maîtrise d'ouvrage, Prospective et Finances
Olivier VERMOREL et en cas d'absence ou d'empêchement d'Olivier VERMOREL, Daniel BALY en sa qualité d'adjoint	Chef de l'Arrondissement Études et Grands Travaux
Michelle LAQUENAIRE et en cas d'absence ou d'empêchement de Michelle LAQUENAIRE, Xavier LUGHERINI en sa qualité d'adjoint	Chef de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau
François HOFF et en cas d'absence ou d'empêchement de François HOFF, Catherine FRANCOIS en sa qualité de première adjointe, et en cas d'absence ou d'empêchement de François HOFF et de Catherine FRANCOIS, Patrick FRANCOISE en sa qualité de deuxième adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de François HOFF, Catherine FRANCOIS et Patrick FRANCOISE, Jean-Yves HELLE en sa qualité de chef de l'agence de Toul, et en cas d'absence ou d'empêchement de François HOFF, Catherine FRANCOIS, Patrick FRANCOISE, Jean-Luc RENARD, en sa qualité de chef de l'agence de Pont-à-Mousson	Chef de l'Unité Territoriale d'Itinéraire de la Moselle (UTI Moselle)
Michel MALINGREY et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY, Laurent LEMOINE en sa qualité de premier adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY et de Laurent LEMOINE, Bruno ALBERICI en sa qualité de deuxième adjoint	Chef de l'Unité Territoriale d'Itinéraire du canal de la Marne au Rhin Ouest (UTI CMRO)
Francis MARTIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Francis MARTIN, Fabrice CLAUDE en sa qualité d'adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de Francis MARTIN et Fabrice CLAUDE, Nicolas MOREAU en sa qualité de premier adjoint de l'agence Ardennes, et en cas d'absence ou d'empêchement de Francis MARTIN, Fabrice CLAUDE et Nicolas MOREAU, Elvis MAIRE en sa qualité de premier adjoint de l'agence Meuse Amont	Chef de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Meuse-Ardenne (UTI MA)
Daniel MARTIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN, Stéphane MUNOS en sa qualité de premier adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN et Stéphane MUNOS, Alain CAPRION en sa qualité de deuxième adjoint	Chef de l'Unité Territoriale d'Itinéraire du canal de la Marne au Rhin Est et de l'Embranchement de Nancy (UTI CMRE-EN)

Yannick PAYOT et en cas d'absence ou d'empêchement de Yannick PAYOT, Sébastien GALMICHE en sa qualité d'adjoint	Chef de l'Unité Territoriale d'Itinéraire du canal des Vosges (UTI CV)
Yves MAURICE et en cas d'absence ou d'empêchement d'Yves MAURICE, Gérard CARBILLET en sa qualité d'adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement d'Yves MAURICE et de Gérard CARBILLET, Thierry BADIER, en sa qualité d'adjoint à l'agence de Chaumont, et en cas d'absence ou d'empêchement d'Yves MAURICE et de Gérard CARBILLET, Frédéric POINSOT, en sa qualité de chef de l'agence de Longeau, et en cas d'absence ou d'empêchement d'Yves MAURICE, Gérard CARBILLET, Frédéric POINSOT, Philippe GUYOT, en sa qualité d'adjoint à l'agence de Longeau, et en cas d'absence ou d'empêchement d'Yves MAURICE et Gérard CARBILLET, Xavier MICHEL, en sa qualité de chef de l'agence de Saint-Dizier, et en cas d'absence ou d'empêchement d'Yves MAURICE, Gérard CARBILLET et Xavier MICHEL, Pascal GIROUD, en sa qualité d'adjoint à l'agence de Saint- Dizier	Chef de l'Unité Territoriale d'Itinéraire du canal entre Champagne et Bourgogne (UTI CCB)

**1.2** Mmes et M. les responsables d'unités comptables ci-après désignés, pour la passation et l'exécution des marchés en procédure adaptée d'un montant inférieur à :

- à 50 000 € HT pour les travaux ;
- à 20 000 € HT pour les fournitures et services.

NOMS	FONCTIONS
Aurore JANIN	Responsable du Pôle Ressources Humaines au secrétariat général
Charlène BIJOU	Responsable du Centre de Ressources au secrétariat général
Dominique BAUDOT	Responsable du Bureau des affaires générales de l'Arrondissement Études et Grands Travaux
Xavier LUGHERINI	Responsable de l'unité Action Commerciale et Relations avec les Usagers de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau
Blandine MERTZ	Responsable du Bureau des affaires générales de l'Arrondissement Environnement, Maintenance et Exploitation
Michelle HARMAND	Responsable de l'unité comptabilité-marchés de l'Arrondissement Maîtrise d'ouvrage, Prospective et Finances

**Article 2 :**

La décision portant délégation de signature du 1<sup>er</sup> octobre 2014 est abrogée.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

**David Mazoyer**  
Directeur territorial par intérim

**SIGNE**

Nancy, le 9 février 2015

## Décision portant délégation de signature pour la signature des achats d'un montant inférieur à 4000 €



Le Directeur territorial de VNF par intérim,

Vu le Code des transports,

Vu le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant code des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de Voies navigables de France en date du 29 novembre 2012 portant sur l'organisation et la dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 mars 2014 portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision d'intérim n° 15/0008 du 19 janvier 2015,

### DECIDE

#### Article 1 :

Délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, aux agents désignés ci-après, pour effectuer les achats de fournitures, des services et de travaux dans la limite des montants indiqués ci-après, sous le contrôle et la responsabilité de Mmes et MM les chefs d'arrondissement, d'UTI, d'agence et chefs d'unité comptable.

Les commandes effectuées dans ce cadre seront contresignées par le chef de l'unité comptable, avant mandatement.

### **Arrondissement Développement de la Voie d'Eau**

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- CAPONE Michel
- DIDIER Anne
- FORTIN Jean-Marc
- OSTER Julien
- WIECZOREK Aurélie

### **Arrondissement Environnement Maintenance et Exploitation**

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- ARTIS Guillaume
- CHENOT Stéphanie
- COLLONGUES Manuel
- FALDA Nathalie
- KOLANEK Maryan
- SCHWAGER Marc

### **Arrondissement Maîtrise d'ouvrage, Prospective et Finances**

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- DENIS Pascal
- GILLET Céline
- JUDON Rodolphe
- KOENIG Christine

### **Secrétariat Général**

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- BALLAND René
- CHARTIER Alain
- CHOLLEY Daniel
- EHLING Edith
- FRANÇOIS Geneviève
- HUMBERT Jean-Luc
- KARADJOFF Laurence
- REGNIER Thierry
- RENAUDIN Cécile
- ROHRBACH Sylvain
- SIMON Martine
- VENCK Pascale

Montant inférieur à 1 000 € HT :

- GRANDCLAUDE Samuel
- JORIS Sylvain
- WIETRICH Stéphanie

Montant inférieur à 500 € HT :

- FRANÇOIS Patrick

**U.T.I. CMRO**

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- ALBERICI Bruno
- COQUIN Claudine
- GUEDES Sophie
- LEMOINE Laurent
- MORIN Marc
- OUDIN Fabrice
- PREISLER Michel
- VUYBERT François

Montant inférieur à 1 500 € HT :

- BOHIN Christian
- DETHOREY Jean
- FAGNIERES Joël
- LUDWIG Sylvianne

**U.T.I. CV**

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- BARET Anthony
- COCHETEUX Jean-Jacques
- FELIX Damien
- GALMICHE Sébastien
- GUETTIER Delphine
- MARCHAL Régine
- MUNIER Hervé
- PERRIN Marie-Hélène
- WISOCKY Patrick

### **U.T.I. CMRE-EN**

**Montant inférieur à 4 000 € HT :**

- BELIN Christophe
- BIER Philippe
- BORTOLOTTI Florent
- CAPRION Alain
- CHARDIN Jean-Pierre
- CLAUDE Stéphane
- FRANCOIS Régis
- GABRIEL Didier
- ILLY Jean-Paul
- MOUROT Philippe
- MOUTTON Xavier
- MUNOS Stéphane
- PIGATO Sébastien

### **U.T.I. Moselle**

**Montant inférieur à 4 000 € HT :**

- FRANCOIS Catherine
- FRANCOISE Patrick

#### **Agence « Exploitation »**

**Montant inférieur à 4 000 € HT :**

- VUILLAUME Jean-Pierre

**Montant inférieur à 2 300 € HT :**

- DURTHALER-LEMOINE Monique
- THOMAS Patrick

**Montant inférieur à 1 000 € HT :**

- CAMPOS PEREIRA Manu

#### **Agence « Ingénierie et maintenance »**

**Montant inférieur à 4 000 € HT :**

- THIEBAUT Claude

Montant inférieur à 2 300 € HT :

- BACHER Yves
- BOLLECKER Raphaël
- CORVISY Cyril
- DE LAZZER Xavier
- DOUARD Bernard
- DONOT Patrice
- DUQUENOIS Michel
- JACQUOT Pascal
- MARINHO-DIAS Jean
- MIGLIOLI Marc
- RUCHET Michel
- SABLON Patrice
- STENGER André
- TARONT Christian
- WAGNER Éric

Montant inférieur à 1 500 € HT :

- DEVELOTTE Jean-Michel
- MORELLE Patrick

**Agence de Metz**

Montant inférieur à 2 300 € HT :

- WINGERTER Catherine

Montant inférieur à 1 500 € HT :

- BORDG Jean-Pierre

Montant inférieur à 1 000 € HT :

- KRZEMINSKI Didier

**Agence de Pont à Mousson**

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- RENARD Jean-Luc

Montant inférieur à 2 300 € HT :

- PRINCET Fabienne

Montant inférieur à 1 000 € HT :

- ANTOINE Sylvain

**Agence de Toul**

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- HELLE Jean-Yves

Montant inférieur à 2 300 € HT :

- NOISETTE Thierry

Montant inférieur à 1 000 € HT :

- WINGLER Christa

**U.T.I. Meuse-Ardennes**

**Montant inférieur à 4 000 € HT :**

- CLAUDE Fabrice

**Agence Ardennes**

Montant inférieur à 4 000 € HT :

- ADNET Christine
- DUPONT Henri
- ROGISSART Frédéric
- MANETTA Mickaël
- MAUBACQ Frédéric
- MOREAU Nicolas
- MEYERS Thierry
- RYDZIK Bruno

Montant inférieur à 1 500 € HT :

- BARCZI Fabien
- DELIGNY Josian
- GARDIEN Marie-Catherine
- GUIRSCH Éric
- GOFFETTE Fabrice
- GOULET Fabrice
- JACOTTIN Francis
- JEANNETTE Jean-Michel
- PAGAZZI Séverin
- UNDREINER Stéphane

### **Agence Meuse Amont**

**Montant inférieur à 4 000 € HT :**

- MACEL Patrice
- GEMINEL Adrien
- LANDOT Edith
- LEPRINCE Romuald
- MAIRE Elvis
- SIMON Pascal

**Montant inférieur à 1 500 € HT :**

- CORDIER Alain
- GERNELLE Guillaume
- GOMES Nicolas
- LAURENT Bernard
- LECLERC Stéphane
- MACEL Dominique
- MULLER Hervé
- PICASSO Rémy
- PITTAU Olivier
- PROFILI Pascal
- VINOT Patrick

### **U.T.I. CCB**

**Montant inférieur à 4 000 € HT :**

- CARBILLET Gérard

### **Agence de Chaumont**

**Montant inférieur à 4 000 € HT :**

- BADIER Thierry

### **Agence de Longeau**

**Montant inférieur à 4 000 € HT :**

- BELLUZ Pascal
- GUYOT Philippe
- LINARES Henri
- MONGET Frédéric
- POINSOT Frédéric
- RADEL Jean-Luc
- RIOTOT David

**Agence de Saint-Dizier**

**Montant inférieur à 4 000 € HT :**

- CRESSOT Dominique
- FLAMERION Philippe
- GIROUD Pascal
- GUAY Emilie
- MATUCHET Thierry
- MICHEL Xavier
- MION Christophe

**Article 2 :**

La décision portant délégation de signature du 1er octobre 2014 est abrogée.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

**David MAZOYER**  
Directeur territorial par intérim

**SIGNE**

Nancy, le 9 février 2015

**Décision portant  
délégation de signature en matière  
d'autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage**



Le Directeur territorial de VNF par intérim,

Vu le code des transports,  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,  
Vu le code de la justice administrative,  
Vu la loi n° 2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France,  
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant sur l'organisation et la dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,  
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,  
Vu la décision du 31 mars 2014 portant délégation de pouvoirs du directeur général de voies navigables de France aux directeurs territoriaux,  
Vu la décision d'intérim n° 15/0008 du 19 janvier 2015,

**DECIDE**

**Article 1 :**

Délégation est donnée à :

- Michelle LAQUENAIRE, chef de l'ADVE, et en cas d'absence ou d'empêchement de Michelle LAQUENAIRE, Xavier LUGHERINI, adjoint ;
- Jean-Marie HAM, chef de l'AEME, et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Marie HAM, Anne-Catherine LADERRIERE, adjointe ;
- Francis MARTIN, chef de l'UTI Meuse-Ardenne ;
- Michel MALINGREY, chef de l'UTI CMRO ;
- François HOFF, chef de l'UTI Moselle ;
- Yannick PAYOT, chef de l'UTI CV ;
- Daniel MARTIN, chef de l'UTI CMRE-EN ;
- Yves MAURICE, chef de l'UTI CCB ;

à l'effet de signer dans la limite de leur compétence territoriale, les autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage.

**Article 2 :**

La décision portant délégation de signature du 1<sup>er</sup> octobre 2014 est abrogée.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

**David MAZOYER**  
Directeur territorial par intérim

**SIGNE**

Nancy, le 9 février 2015

**Décision portant  
délégation de signature en matière  
pour l'exécution du marché public relatif à la prestation d'assistance à  
l'entité de surveillance du contrat de partenariat pour le remplacement  
des barrages manuels sur l'Aisne et sur la Meuse**



Le Directeur territorial de VNF par intérim,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 3 octobre 2013 portant notamment délégation de pouvoir au directeur général pour prendre toute décision ou signer tout acte ou convention liés à l'exécution du Contrat de partenariat pour le remplacement des barrages manuels sur l'Aisne et sur la Meuse,

Vu la décision du 4 février 2015 portant délégation de signature et de pouvoir du directeur général de Voies navigables de France à M. David Mazoyer, directeur territorial Nord-Est par interim, pour la préparation, la signature et l'exécution du marché de prestations d'assistance à l'entité de surveillance (et ses prestations annexes) du contrat de partenariat pour le remplacement des barrages manuels sur l'Aisne et sur la Meuse,

Vu la décision d'intérim n° 15/0008 du 19 janvier 2015,

**DECIDE**

**Article 1 :**

Délégation est donnée à :

- Monsieur Olivier VERMOREL, responsable de l'arrondissement études et grands travaux,
- et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier VERMOREL, à Monsieur Pascal SAINTOTTE, chargé de mission PPP au sein de l'arrondissement études et grands travaux,

à l'effet de prendre tous les actes ou décisions d'exécution du marché public relatif à la prestation d'assistance à l'entité de surveillance du contrat de partenariat des barrages de l'Aisne et de la Meuse.

**Article 2 :**

Délégation est donnée à :

- Monsieur Olivier VERMOREL, responsable de l'arrondissement études et grands travaux,
- et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier VERMOREL, à Monsieur Pascal SAINTOTTE, chargé de mission PPP au sein de l'arrondissement études et grands travaux,

à l'effet de conclure tout marché d'un montant inférieur à 90 000 € correspondant à des prestations annexes au marché public d'assistance à l'entité de surveillance et de prendre tout acte et décision liés à la passation et à l'exécution de ces marchés.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

**David MAZOYER**  
Directeur territorial par intérim

**SIGNE**

Nancy, le 9 février 2015

**Décision portant  
subdélégation de signature en matière  
de répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation  
du domaine public fluvial**



Le Directeur territorial de VNF par intérim,

Vu le code des transports et notamment l'article L 4313-3, alinéa 2,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code de la justice administrative,

Vu la loi n°2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant sur l'organisation et la dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 4 février 2015 portant délégation de signature du directeur général de Voies navigables de France à M. David Mazoyer, directeur territorial Nord-Est par interim,

Vu la décision d'intérim n° 15/0008 du 19 janvier 2015,

**DECIDE**

**Article 1 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David MAZOYER, directeur territorial par intérim, subdélégation est donnée à Mme Michelle LAQUENAIRE, chef de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau,

à l'effet de signer dans les limites de sa compétence territoriale, tous les actes, notifications, décisions ou mémoires de première instance relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié à l'établissement.

**Article 2 :**

La décision portant subdélégation de signature du 7 avril 2014 est abrogée.

**Article 3 :**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

**David MAZOYER**  
Directeur territorial par intérim

**SIGNE**